

Stratégie nationale pour les aînés

INTRODUCTION

D'ici 2030, les adultes âgés de 65 ans ou plus composeront 23 pour cent de la population du Canada et seront au nombre de plus de 9,5 millions.¹ Ils constituent le segment de la population qui croît le plus rapidement, mais les lacunes en matière de politiques sociales et de soins de santé créent des obstacles à leur autonomie et au rôle essentiel qu'ils jouent au sein de collectivités et d'économies saines et dynamiques.

En nous attaquant à ces enjeux séparément, nous n'obtiendrons pas les résultats dont nous avons besoin. Une stratégie nationale coordonnée pour les aînés, dotée d'un financement dédié et d'objectifs responsables, nous permettra de répondre aux besoins changeants des aînés canadiens. Retraités fédéraux réclame depuis longtemps une stratégie nationale pour les aînés axée sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés canadiens à tous les stades, grâce à la sécurité du revenu, à l'accès à un logement et à un moyen de transport abordables et appropriés, à des collectivités-amies des aînés et à des services de soins communautaires et à domicile ainsi que de soins de santé adéquats.

En s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé, ce gouvernement peut fournir le plan directeur d'un continuum intégré de soins qui répond aux besoins d'une population croissante d'adultes âgés, qui soutient une économie forte d'une génération à l'autre et qui comble les lacunes des politiques sociales du Canada qui ont fait obstacle à la participation des aînés canadiens dans la vie quotidienne.

La mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les aînés est une initiative cruciale. Les implications politiques sont considérables et nécessitent plus que quelques pages pour les expliquer de manière appropriée. Cette première partie, fournie en mars 2020, présente une stratégie nationale pour les aînés et nos recommandations par rapport aux éléments qu'elle devrait comporter. Dans la section suivante, nous

présentons le contexte de chacune des politiques touchées par une stratégie nationale pour les aînés, ainsi que des sous-recommandations. Au cours des prochains mois, nous fournirons d'autres parties qui offrent des renseignements plus approfondis sur chacune des politiques pertinentes pour une stratégie nationale pour les aînés, en se concentrant sur des priorités particulières et sur leur importance dans la création d'une stratégie efficace pour répondre aux besoins des Canadiens lorsqu'ils vieillissent.

RECOMMANDATIONS

1. Mettre en œuvre une stratégie nationale pour les aînés

Comme mentionné dans le rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, *Soyons prêts : Pour une nouvelle génération d'aînés actifs*, une stratégie nationale pour les aînés est requise pour contrôler les coûts croissants liés au vieillissement de la population, réduire la pression considérable exercée sur un système de soins de santé déjà tendu et s'assurer que les aînés canadiens obtiennent les soins dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.²

La mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les aînés qui répond aux besoins croissants et changeants de la population vieillissante au Canada nécessite un effort coordonné et intégré de tous les paliers de gouvernement, ainsi que des secteurs privés et publics. La seule façon d'assurer le succès d'une telle approche consiste à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle de leadership.

Aujourd'hui, avec une espérance de vie moyenne de plus de 80 ans au Canada, les médecins croient que les Canadiens qui atteignent 65 ans sans complications majeures peuvent raisonnablement espérer vivre 20 ans de plus, dont 17 en bonne santé.³ Cependant, la plupart des politiques ayant une incidence sur les aînés canadiens ont été conçues à une époque où la retraite était un événement qui se produisait



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca

retraitesfederaux.ca



Association nationale
des retraités fédéraux | National Association
of Federal Retirees

vers la fin de la vie d'une personne. Manifestement, la retraite devient une situation désormais assez différente, et les politiques sociales et de santé du Canada pour les aînés canadiens doivent également changer.

Pour ces raisons, Retraités fédéraux demande au gouvernement fédéral d'**élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale pour les aînés axée sur les éléments indiqués ci-dessous.**

- S'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, comme la sécurité du revenu, le logement et le transport en :
 - ▶ Examinant et actualisant les politiques liées aux programmes publics de pensions et aux instruments d'épargne-retraite;
 - ▶ Poursuivant et priorisant des investissements qui appuient particulièrement l'accès au logement pour les aînés canadiens
 - ▶ Mettant en œuvre un financement ciblé pour aider à promouvoir la création de collectivités-amies des aînés;
 - ▶ Instaurant des normes de conception universelles qui serviront un critère pour l'octroi de fonds pour une nouvelle infrastructure ou pour des améliorations à une infrastructure existante;
 - ▶ Ciblant et mettant au point des options de transport populaires et accessibles pour les aînés canadiens, dans les collectivités urbaines et rurales, grâce à des recherches et à un financement accru.
- Assurer un continuum de soins plus près du domicile en :
 - ▶ Regroupant les services de soins communautaires et à domicile sous l'égide de la Loi canadienne sur la santé, permettant la mise en œuvre d'une approche nationale générale, à l'instar des services hospitaliers et médicaux;
 - ▶ Négociant un nouvel accord sur la santé (et en supprimant les accords sur la santé provinciaux/territoriaux) et en reliant le financement à la mise en œuvre d'un continuum de soins qui comprend des services de soins communautaires et à domicile et d'une stratégie pour répondre aux besoins précis des adultes âgés en matière de soins de santé.
- S'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, comme la sécurité du revenu, le logement et le transport en :
 - ▶ Examinant et actualisant les politiques liées aux programmes publics de pensions et aux instruments d'épargne-retraite;
- Assurer une planification des ressources et un financement durable pour les soins de santé, les travailleurs de la santé et les aidants naturels en :
 - ▶ Menant des initiatives et en collaborant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour s'assurer que le système de soins de santé du Canada est structuré et financé de manière appropriée pour que les Canadiens aient accès aux services de soins de santé de qualité supérieure adéquats;
 - ▶ Établissant un organisme pancanadien regroupant les travailleurs de la santé pour recueillir, analyser et diffuser les connaissances et les données probantes liées aux travailleurs de la santé du Canada, une des principales recommandations du Comité parlementaire permanent de la santé de 2010;
 - ▶ Reliant le financement des soins de santé aux exigences d'offrir une formation sur les soins à prodiguer aux adultes âgés aux professionnels de la santé, pour s'assurer qu'ils sont outillés pour offrir des soins de qualité supérieure aux aînés canadiens.
- Reconnaîtra et soutiendra le travail des proches aidants;
 - ▶ Révisant et normalisant les définitions d'« aidant naturel » (ou « proche aidant ») et de « personne à charge » pour que plus de personnes se qualifient pour les prestations, l'aide financière et d'autres formes de soutien;
 - ▶ Établissant un crédit d'impôt remboursable comme ceux qui existent au Québec et au Manitoba;
 - ▶ Sensibilisant la population à ces formes de soutien offertes et en créant des ressources accessibles et faciles à comprendre par rapport à celles-ci pour les Canadiens.
- Rechercher l'innovation dans la prestation de soins communautaires et à domicile en :
 - ▶ Faisant la promotion de la conception de solutions



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca

retraitesfederaux.ca



Association nationale
des retraités fédéraux

National Association
of Federal Retirees

novatrices pour offrir du soutien pour des activités de la vie quotidienne dans le cadre d'une stratégie plus vaste pour accroître l'accès à des soins communautaires et à domicile, et en finançant de telles solutions;

- ▶ Dirigeant les efforts pour partager ces solutions avec l'ensemble du pays pour que des approches novatrices de partout au Canada puissent être reconnues, élargies et mises en œuvre de manière appropriée.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour remédier à l'âgeisme, à la maltraitance des aînés et à l'isolement social en :
 - ▶ Continuant de concevoir et d'appuyer des campagnes d'information pour aider les Canadiens à mieux comprendre les caractéristiques de l'âgeisme, de la maltraitance des aînés et de l'isolement social ainsi que la façon de les repérer et de s'y attaquer de manière efficace;
 - ▶ Reconnaisant les communautés et les autres groupes qui résolvent ces problèmes avec succès, appuyant leur travail et élargissant ces programmes à l'échelle du Canada pour que tous les Canadiens en bénéficient.

Il est dans l'intérêt supérieur du Canada de faciliter des modes de vie actifs, sains et économiquement stables à l'aide de services sociaux et de soins de santé universels publics. Une stratégie nationale pour les aînés garantira que tous les aînés canadiens reçoivent les services dont ils ont besoin pour rester en santé et engagés tout en contrôlant les coûts à long terme.

- 1 Gouvernement du Canada. (2014). Mesures destinées aux aînés. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/mesures-destinees-aines.html>.
- 2 Canada. Parlement. Sénat du Canada. Comité sénatorial permanent des finances nationales. (juin 2017). Soyons prêts : Pour une nouvelle génération d'aînés actifs, 19e rapport. 42e parlement. 1re séance. Extrait de : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/NFFN/reports/NFFN_Final19e_Vieillessement_f.pdf.
- 3 T. Bushnik, et coll. (2018). L'espérance de vie ajustée sur la santé au Canada. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2018004/article/54950-fra.htm>.

CONCLUSION

Ce gouvernement a clairement démontré son engagement à se faire le champion des intérêts des aînés canadiens, comme le prouve sa nomination d'une ministre des Aînés. Cette nomination fait en sorte que le moment idéal est idéal pour mettre en œuvre une stratégie nationale pour les aînés, car il y a maintenant quelqu'un au sein du cabinet pour mener cette initiative importante.

Le Canada a besoin d'une stratégie nationale pour les aînés qui optimise la santé, la sécurité du revenu et l'inclusion sociale pour les aînés canadiens. Laisser les provinces et les territoires gérer ces enjeux de manière indépendante ne donnera pas les résultats dont nous avons besoin. Un financement dédié, l'établissement d'objectifs communs et atteignables et des résultats tangibles dans le cadre d'une stratégie nationale pour les aînés garantira que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants travaillent ensemble pour répondre aux besoins croissants et changeants de la population vieillissante du Canada, afin que tous les Canadiens puissent mener une vie saine et épanouie et vieillir dans la dignité.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca

retraitesfederaux.ca



Association nationale
des retraités fédéraux

National Association
of Federal Retirees